



REGLEMENT DU JEU CONCOURS VYV DOMICILE

1. Organisateur du jeu

Le Jeu concours VYV Domicile est organisé par l'Union VYV³ Ile-de-France située au 167 rue Raymond Losserand – 75014 Paris, ci-après dénommée « Organisateur ». Il s'agit d'un Jeu gratuit par tirage au sort, intitulé « Jeu concours VYV Domicile » ci-après dénommé le Jeu.

Ce Jeu vise à encourager le recrutement de salariés au sein des services d'aide et d'accompagnement de Paris et Région parisienne de l'Union VYV³ Ile-de-France.

2. Durée et lieu du jeu

Le Jeu concours débute le 28 novembre 2023 à partir de 09h00 et se termine le 29 novembre 2023 à 17h00 inclus (heure française) au Salon des services à la personne qui a lieu au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

3. Participants

Le Jeu concours est ouvert à toute personne majeure recherchant un emploi dans les services à la personne et désirant déposer sa candidature d'emploi et remplissant les conditions de participation décrites à l'article 4 du présent règlement. La participation au Jeu est limitée à une participation par personne.

4. Modalités de participation

- Pour participer, le participant doit transmettre son curriculum vitae par tous moyens à l'Organisateur du concours et à la réception du curriculum vitae, l'Organisateur remettra au participant un bulletin d'inscription au Jeu concours.
- Chaque participant devra déposer son bulletin d'inscription au Jeu concours complété (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse électronique) dans l'urne qui sera fermée à clés prévue à cet effet.
- Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser les informations fournies à des fins liées au jeu concours. Les données ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales.
- Les Participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées lors du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de la dotation. Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et la non remise du lot qui ne sera pas remis en jeu et demeurera la propriété pleine et entière de l'Organisateur.



5. Sélection des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire (4 tirages au sort réalisés par Frédéric AIELLO) parmi les bulletins présents dans l'urne les 28 et 29 novembre 2023, à midi et à 17h00 de chaque journée.

6. Prix

Les 4 gagnants recevront chacun un coffret cadeau Smartbox d'une valeur de 50 euros.

7. Annonce du gagnant

Les gagnants seront informés par téléphone et courriel électronique dans les heures suivant chaque tirage au sort.

8. Remise du prix

Le prix sera remis au gagnant par voie postale dans les deux jours suivant la fin du Jeu concours.

Tout lot non réclamé dans le délai de trois (3) mois après la date de clôture du Jeu sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par l'Organisateur, il demeurera la propriété pleine et entière de l'Organisateur.

Par conséquent, l'Organisateur, ne pourra être tenue responsable dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

9. Conditions générales

- L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les termes du règlement.
- Le prix n'est ni échangeable ni remboursable. Le lot ne peut pas être repris à la demande du gagnant contre leur valeur en espèce ni être remplacé par d'autres lots.
- Les employés de l'Organisateur et leurs proches ne sont pas éligibles pour participer au Jeu concours.
- Le lot offert est strictement nominatif et ne peut donc pas être cédé à une autre personne.
- Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier du lot gagné, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet du lot et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. Le lot sera quant à lui non remis en jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.
- L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur si les circonstances l'exigent et informera les participants par tous moyens.



10. Acceptation du règlement

La participation au Jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

11. Exclusion de responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels problèmes techniques ou de tout autre incident lié à la participation du concours. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter, modifier ou suspendre le concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

12. Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

13. Protection des données personnelles

Dans le cadre de cette offre, l'Organisateur traite des informations qui peuvent vous concerner directement ou indirectement (« données à caractère personnel » au vu des finalités suivantes :

Finalités et Base légale

Vous permettre de participer au Jeu et/ou communiquer avec vous à ce sujet. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande.

Le traitement est basé sur votre consentement.

Collecter vos données est un prérequis contractuel nécessaire pour vous permettre de participer au Jeu. Ainsi, si vous refusez de nous fournir les données à caractère personnel correspondantes, l'Organisateur ne serait pas en mesure de vous permettre d'y participer.

A l'issue du Jeu concours, les données récoltées dans ce cadre seront supprimées.

Vous avez les droits suivants en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel : droit d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit d'opposition, droit de limitation, droit à la portabilité, le droit de retirer votre consentement.

Vous avez également le droit de définir des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en nous adressant votre demande par écrit à l'adresse suivante : communication@idf.vyv3.fr. Enfin, vous avez le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données de votre pays de résidence ou du lieu où vous estimez qu'un problème lié à l'utilisation de vos données s'est produit.



Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'Organisateur à l'adresse suivante : cpo@vyv3.fr.

14. Litiges

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à VYV³ Ile-de-France plus de 30 jours après la fin du Jeu.

En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige relèvera de la juridiction compétente de Paris. Le présent Jeu est soumis à la loi française.

15. Copie du règlement

Le règlement est déposé, il est disponible sur le site institutionnel de l'Organisateur : 167 rue Raymond Losserand – 75014 Paris.